



DCM2024/0625-09

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Étaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR,

A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY.

OBJET : Politiques de Proximité – Présentation du bilan 2023 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et avis sur les programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2024.

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Dans le cadre du contrat, il est prévu une évaluation annuelle du dispositif de gestion de proximité qui donne lieu à une présentation chiffrée des crédits engagés par la métropole dans les huit communes.

Chaque commune est invitée à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité. Sont annexés à la délibération :

- les programmes de travaux de proximité de l'année en cours dont la programmation a été confiée par la métropole à la commune.
- un bilan des demandes d'interventions sur l'espace public enregistrées via l'outil « Relations aux Administrés ».
- le rapport des crédits engagés l'année précédente par la métropole dans les communes.

1) L'élaboration des programmes de proximité 2024

- Depuis 2022, le processus de priorisation des travaux de proximité est enrichi d'une thématique : les mobilités actives (déplacements vélos, piétons...). Un budget de 30 000 €

par territoire de proximité a été alloué aux opérations de proximité sur cette thématique. Les communes et quartiers ont été invités à faire des propositions en complément des sujets habituels : voirie, espaces verts, chemins...

- Ces demandes ont fait l'objet d'analyses par les directions concernées, puis de débats dans le cadre des GEP (Gouvernance de l'espace public) de programmation qui se sont déroulées en fin d'année 2023. Les programmes tels qu'issus de ces échanges sont annexés à la présente délibération (annexe 1). Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies et en fonction des critères adoptés en bureau communautaire. La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre dans les communes.

2) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'utilisateur quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies et mairies de quartier, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Les demandes d'intervention sur l'espace public enregistrées sur l'outil RA progressent de manière constante depuis plusieurs années. A l'échelle de la métropole, en 2023, 15 132 signalements ont été enregistrés dans le volet « Incident du domaine public » soit une augmentation de 24% par rapport à 2022 (+ 51% sur la commune de Bohars). Les signalements liés aux conséquences de la tempête Ciarán expliquent cette forte augmentation. La présente délibération comporte en annexe le bilan 2023 de ces signalements sur la commune de Bohars (annexe 2).

3) La répartition budgétaire des crédits de la métropole engagés dans les communes

Ce rapport ventile à partir de critères techniques pertinents une grande partie des politiques publiques métropolitaines offrant des services de proximité à la population : collecte et traitement des déchets, voirie, éclairage public, espaces verts. Le rapport de l'année 2023 figure en annexe 3 de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND connaissance du bilan 2023 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et les trois **annexes** de la présente délibération,

EMET un avis favorable à la proposition de programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2024.

Avis des commissions urbanisme – travaux – voirie – environnement : favorables à l'unanimité

Fait en mairie, le 26 Juin 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

Le Secrétaire de séance,
Sylvie BOTTA-LE ROY

